

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 14 février 2017

2^{ème} séance

L'an deux mille dix-sept et le quatorze février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Yvon PAPAIX, Madame Patricia MENENDEZ, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Monsieur Franck FAREZ,

Procurations de vote :

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA

Madame Marie-Pierre SIBER donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Monsieur Raymond LORCA donne procuration à Monsieur Didier FABRE

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur le Maire

Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Monsieur Stéphane FERRIER donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Madame Chantal BLAZY

Madame Myriam LEONARD donne procuration à Monsieur Patrice FAUCONNET à partir de 19h45.

Etaient absent(e)s : Monsieur Francesco ANTINI

Secrétaire de séance : Madame Sylvia GUERRERO

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2017

Monsieur Le Maire

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2017

I- AFFAIRES FINANCIERES :

- Demande de subventions dans le cadre de l'acquisition et de l'installation de caméras de vidéo-protection sur le territoire de la Commune de Lavelanet
- Demande de subvention dans le cadre de l'opération « Equipement structurant culturel en Pyrénées Cathares – 2^{ème} tranche – Salle Le Casino – Accessibilité ».
- Demande de subvention concernant le réaménagement des locaux d'un bâtiment municipal dédiés aux activités des ateliers municipaux
- Demande de subvention pour l'opération « Acquisition d'une balayeuse de voirie »
- Demande de subvention au titre du Pôle d'Equilibre Territoire Ruraux, Contrat Régional Unique – Fond de Soutien Investissement Local de l'îlot Sécoutous – Partie 2
- Demande de subventions pour l'octroi de crédits exceptionnel (FNADT) pour les projets Secteur Sécoutous et Maison de retraite
- Projet : « Lavelanet, carrefour de mobilités des 4 M ». Participation 2^{ème} tranche – Région Occitanie – Pyrénées Méditerranée.
- Admission en non valeur d'une taxe d'urbanisme irrécouvrable, suite à la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire du pétitionnaire

II – MARCHES PUBLICS :

- PA012017 : extension du réseau existant de caméras de vidéo-protection sur la ville

III– URBANISME-TRAVAUX :

- Avenant n°2 à la convention d'adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU) : simplification de la procédure de facturation et contribution au titre de l'année 2016
- Convention de mandat avec la Communauté de Communes Pays d'Olmes – Travaux de voirie Programme 2017
- Achat de terrain en vue de l'élargissement de la rue Napoléon Peyrat

IV – ENVIRONNEMENT :

- Approbation du rapport annuel 2015 sur la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

V – ENFANCE – JEUNESSE :

- Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Mairie et la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour le service enfance-jeunesse
- Modalités de règlement des ALSH (Activités de Loisirs Sans Hébergement) à compter de la rentrée scolaire 2016/2017
- Demande de subvention appel à projet Ville-Vie-Vacances

VI – AFFAIRES CULTURELLES :

- Signature de la convention entre l'Association Pas de repos/Orchestre de Chambre d'hôte et l'école municipale de musique René Allibert, pour la réalisation du projet ciné-concert
- Dénomination des salles du Casino et Avelana : inauguration
- Signature de la convention entre Commune et la société Coffee Time Service pour la mise à disposition gratuite et la gestion totale d'appareils distributeurs automatiques de boissons et produits solides au cinéma Le Casino
- Demande de subvention à la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « aide à la diffusion »

VIII – AFFAIRES SPORTIVES :

- Projet de réhabilitation du centre nautique de Lavclanet.
- Convention avec le Conseil Départemental de l'Ariège, relative à l'utilisation par les collégiens des installations sportives communales

IX– PERSONNEL :

- Mise à jour sur la gestion du personnel
- Formations du personnel

Monsieur Le Maire

Concernant l'approbation du procès-verbal. Y a-t-il des questions? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Vote: adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (28 voix pour).

Demande de subventions dans le cadre de l'acquisition et de l'installation de caméras de vidéo-protection sur le territoire de la Commune de Lavelanet.

Madame Béatrice BERTRAND

Monsieur le Maire rappelle les termes des délibérations n°2014/194 et n°2015/166 prises suivant les décisions du conseil municipal du 3 novembre 2014 et de celui du 31 août 2015. Le dossier relatif au financement de la seconde tranche de la vidéo-protection n'ayant pas été retenu l'année dernière au titre de la DETR, il propose de redéposer une demande auprès de l'Etat pour cette année.

Le nouveau plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Acquisition et installation de caméras de vidéo-protection	Assiette subventionnable (sur une base HT)
2 ^{ème} tranche	40.000,00 €
<i>D.E.T.R. 2017</i>	<i>20.000,00 €</i>
Pourcentage total des aides	50,00%
Autofinancement (part restant à la charge de la commune)	20.000,00 €

Puis il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Ces dossiers seront déposés vendredi à la Sous-Préfecture pour la commission qui se réunit lundi prochain.

Y a-t-il des questions? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Demande de subvention dans le cadre de l'opération « Equipement structurant culturel en Pyrénées Cathares – 2^{ème} tranche – Salle Le Casino – Accessibilité ».

Madame Emilie ALLABERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs plans de financement ont été présentés en conseil municipal (confère délibérations n°44/2009, n°162/2009, n°39/2010, n°024/2011, n°113/2013, n°133/2013 et n°238/2013).

Le dernier plan de financement présenté et validé lors du conseil municipal du 9 décembre 2013 n'a pas connu d'évolution depuis. Pour mémoire, ce plan de financement se présentait comme suit : (*cf. page suivante*)

TRANCHE 2 - SALLE LE CASINO			
COÛT DE L'OPERATION HORS ACCESSIBILITE	Travaux	Etude	TOTAL
Démolition	60 000,00 €	22 908,00 €	82 908,00 €
Normes "Incendie"	225 000,00 €	85 905,00 €	310 905,00 €
Normes "Diverses"	339 000,00 €	129 430,20 €	468 430,20 €
Travaux restructuration	- €	- €	- €
Scénographie	- €	- €	- €
Sous-total	624 000,00 €	238 243,20 €	862 243,20 €
FINANCEMENTS NOTIFIES	Assiette subventionnable	Pourcentage	TOTAL
Etat (TDIU)	862 243,20 €	11,60	100 000,00 €
FINANCEMENTS SOLLICITES	Assiette subventionnable	Pourcentage	TOTAL
Etat (DETR 2014)	862 243,20 €	5,33	46 000,00 €
Conseil Général Ariège	idem	24,00	206 938,37 €
CNC (au titre de la réhabilitation)	idem	11,02	95 000,00 €
Communauté de Communes du Pays d'Olmes	idem	4,64	40 000,00 €
Sous-total	862 243,20 €	56,59	487 938,37 €
Autofinancement		43,41	374 304,83 €
COÛT DE L'OPERATION ACCESSIBILITE	Travaux	Etude	TOTAL
Mise aux normes accessibilité	157 500,00 €	60 133,50 €	217 633,50 €
Sous-total	157 500,00 €	60 133,50 €	217 633,50 €
FINANCEMENTS SOLLICITES	Assiette subventionnable	Pourcentage	TOTAL
Etat (DETR 2015)	217 633,50 €	27,57	60 000,00 €
Conseil Général Ariège	idem	24,00	52 232,04 €
Sous-total	217 633,50 €	51,57	112 232,04 €
Autofinancement		48,43	105 401,46 €
TOTAL DU COÛT DES OPERATIONS (HORS ACCESSIBILITE et ACCESSIBILITE)			1 079 876,70 €
FINANCEMENTS SOLLICITES	Assiette subventionnable	Pourcentage	TOTAL
Conseil Régional Midi-Pyrénées	1 079 876,70 €	24,00	259 170,41 €
TOTAL DES FINANCEMENTS		79,58%	859 340,82 €
TOTAL DE L'AUTOFINANCEMENT		20,42%	220 535,88 €

ND : nouveau dossier

Les travaux étant à ce jour quasiment achevés, la nature des dépenses ainsi que leur répartition dans les différentes tranches financières sont maintenant bien connues. Il s'avère qu'initialement sur la seconde tranche « Salle Le Casino », il avait été prévu un coût d'accessibilité de 217.633,50€ financé par une DETR de 60.000€. Or, ce montant ne sera pas atteint. Aussi, il est proposé d'abaisser la base éligible de ce type de dépenses à 120.000€ (au lieu de 217.633,50) et de solliciter une DETR de 60.000€. Le montant de la subvention ne change pas par rapport au plan de financement acté le 9 décembre 2013. Il s'agit uniquement de la base éligible qui est modifiée.

Puis, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Il y a eu beaucoup moins de dépenses mais nous gardons la même recette. C'est une bonne opération pour nous puisqu'au départ nous étions à plus de 200.000 euros de travaux et que nous avons pu les réaliser uniquement pour 120.000 euros. Cela ne change rien au niveau du plafond de la subvention mais il fallait redéposer la demande de façon officielle.

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Demande de subventions concernant le réaménagement des locaux d'un bâtiment municipal dédiés aux activités des ateliers municipaux.

Monsieur Didier Fabre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération n°2016/014 actés lors du conseil municipal du 16 février 2016.

Le coût de cette opération, après évaluation, resterait élevé à 303.036,00€ hors taxe. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Réaménagement des locaux d'un bâtiment municipal dédiés aux activités des ateliers municipaux	Montant HT	%
Etat - DETR 2017	30.500,00	10,00
Conseil Départemental de l'Ariège (FDAL notifié)	7.200,00	2,50
Autofinancement (part restant à la charge de la commune)	265.336,00	87,50
Coût Total HT	303.036,00	100,00

Sur cette base financière, une subvention sera sollicitée auprès de la Préfecture conformément au montant indiqué ci-dessus.

Monsieur Le Maire

Concernant la DETR sur les bâtiments, il n'y a pas trop de soutien financier. Sachez que cette délibération repassera devant vous car notre architecte va faire en sorte que ce bâtiment puisse passer en Energie Positive. Nous pourrions avoir alors une subvention de 35% de l'ADEME ou un financement au niveau de l'emprunt entre 0% et 1,5% (0% si ce bâtiment est à Energie Positive).

Y a-t-il des questions? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Demande de subvention pour l'opération « Acquisition d'une balayeuse de voirie ».

Monsieur Didier Fabre

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la Ville de Lavelanet est dotée d'un service voirie rattaché aux services techniques. A ce titre, elle assure, entre autre, le balayage des rues et des parkings du domaine public. Pour se faire, elle a acquis il y a 20 ans une balayeuse assez puissante car les superficies à nettoyer sont très étendues. Ce matériel est tombé en panne à plusieurs reprises. Très sollicité, d'une part, et amorti, d'autre part, la Commune envisage d'acquérir un matériel neuf ce qui lui permettra :

- de réduire le temps de nettoyage,
- d'effectuer des passages multiples pour conserver l'esthétique et la sécurité des lieux nettoyés.

Le coût d'acquisition de ce type de matériel s'élève à 140.000€ HT. Sur la base de cet estimatif, la Commune de Lavelanet sollicite auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 une subvention de 15.000€, ce qui représenterait près de 11% d'aide. L'autofinancement restant à la charge de la Commune s'élèverait par conséquent à 125.000€, soit 89% d'effort financier.

Le plan de financement serait par conséquent le suivant :

Acquisition d'une balayeuse de voirie	Montant HT	%
Subvention d'Etat (DETR 2017)	15.000,00	11,00
Autofinancement (part restant à la charge de la Commune)	125.000,00	89,00
Coût Total HT	140.000,00	100,00

Puis Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Monsieur Le Maire

Nous aurions dû changer notre balayeuse, qui a 20 ans, plutôt que de faire des réparations. Il y avait d'autres priorités, nous avons changé près de 70 % du parc automobile qui était vieillissant. Cela nous permettra de diminuer le montant des charges en réparation.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Dossier de demande de subvention au titre du Pôle d'Equilibre Territoire Ruraux, Contrat Régional Unique – Fond de Soutien Investissement Local de l'ilot Sécoustous – Partie 2.

Monsieur Laurent CARRERE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la collectivité s'est engagée d'une part dans le projet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg et d'autre part dans le projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Il indique que les deux projets susdits doivent conduire le Pays d'Olmes dans une reconversion profonde de son territoire.

Il rappelle dans un premier temps que la Commune de Lavelanet conjointement avec la Communauté des Communes du Pays d'Olmes, ont candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt que les Ministres de la Décentralisation et de la Fonction Publique, du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, des Outre-Mer avaient lancé en juin 2014 afin d'impulser une revitalisation des centres-bourgs en déshérence. Ce dossier s'est appuyé sur l'étude reconquête du centre ancien réalisée en janvier 2014. La commune a été lauréatisée en janvier 2015 et la phase études pré-opérationnelle a fait l'objet d'un rendu en avril 2016. Ainsi, le secteur Sécoustous est apparu comme un élément structurant du centre-ville.

De plus, il rappelle que depuis plusieurs années, le territoire a engagé une démarche de prévention et de valorisation des friches industrielles et urbaines. A ce jour, ce sont plusieurs dizaines de milliers de m² de friches industrielles et urbaines qui ont été requalifiées ou détruites. Néanmoins, de nombreuses friches subsistent encore et dans le contexte actuel d'économie foncière préconisée par les lois Grenelle, ce gisement foncier pour l'accueil des entreprises, mais aussi pour d'autres usages, tant résidentiels que tertiaires, culturels, etc., ne peut être ignoré. Elles constituent de formidables opportunités de recomposer le tissu urbain de la ville pour une meilleure attractivité, dans un souci de développement durable.

Dans un deuxième temps, il indique que la commune a été lauréatisée en janvier 2016 comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » dont les objectifs de ce projet sont d'atténuer les effets du changement climatique, d'encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et de faciliter l'implantation de filières vertes.

Ce projet s'appuie sur 9 actions qui permettront la transition écologique du territoire. L'objectif primordial est de faciliter les mobilités douces grâce à la continuité de la voie verte et aux actions visant à pacifier la rencontre piéton-voiture, de réintroduire l'eau dans les espaces collectifs de vie et d'effacer les friches en

préservant la qualité de l'air et des paysages. Ainsi, le secteur de l'Avenue Alsace Lorraine est un axe stratégique pour intensifier la liaison voie verte – centre bourg.

Ainsi ces projets s'inscrivent dans la volonté profonde de modifier la ville, mais également dans un projet de territoire de cohérence stratégique. En effet, le projet de réaménagement du secteur Sécoustous constitue la future centralité de la ville et l'axe reliant le projet AMI Centre bourg et le projet TEPCV à travers la mise en œuvre d'une restructuration urbaine et globale.

L'aménagement du secteur Sécoustous est une partie structurante du devenir de la ville et dont il y a lieu de modifier sa fonction urbaine (cf. annexe 1 : projet secteur Sécoustous). Le projet de démolition de l'îlot Sécoustous est divisé en deux secteurs : partie en rouge et partie en bleu. La 1^{ère} partie de l'îlot (en couleur rouge) a fait l'objet d'un dossier de demande de subventions au titre du dispositif RHI THIRORI. La deuxième partie de l'îlot (en couleur bleu) fait l'objet de la présente délibération.

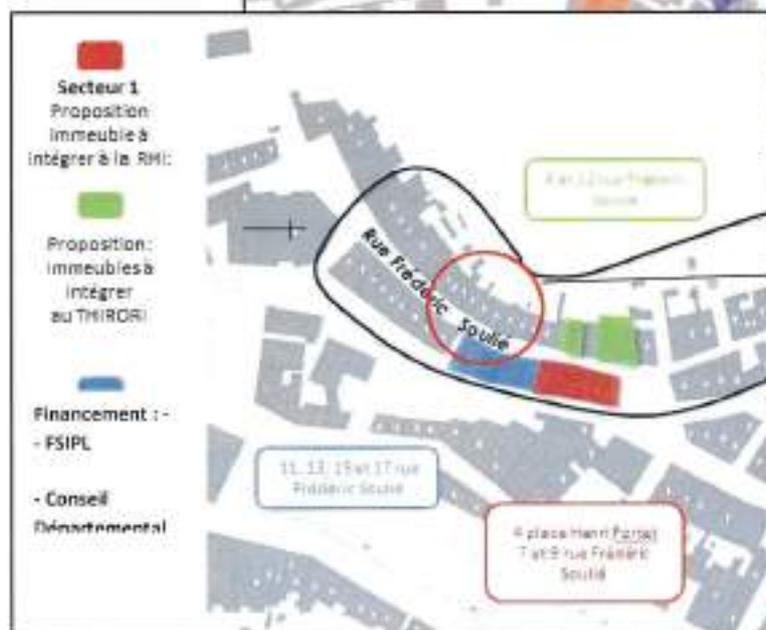
Après l'acquisition des bâtiments de la deuxième partie secteur bleu, la collectivité procédera à leurs démolitions. Pour finir, des aménagements urbains viendront mettre en valeur cette structuration urbaine. Le montant total des travaux s'élèverait pour la ville de Lavelanet à hauteur de 550.000 € HT. Monsieur le Maire présente le programme financier du dossier :

Description des dépenses	Montant HT en euros
Acquisitions	460.000
Démolitions	90.000
Total du projet	550.000

Financeurs	Montant en Euros	%
Conseil Départemental Ariège - CRU Montagnes Ariégeoises	110.000€	20%
Etat - FSIL	330.000€	60%
Total « Partenaires »	440.000€	80%
Autofinancement	110.000€	20%
TOTAL	550.000€	100%

Par conséquent, il demande au conseil de se prononcer.

Présentation du projet de localisation – reportage photographique (cf. page suivante) :



Partie 2 de l'îlot Sécoustous à démolir...

... pour la création d'un espace public.



Monsieur Le Maire

Aujourd'hui, nous avons adressé une demande de crédits exceptionnels pour un montant de 330.000 euros. Vous avez les détails, ce sont tous les dossiers projets TEPcv, c'est pareil pour la maison de retraite et l'îlot Sécoustous. L'objectif étant d'être le plus proche de 80%.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci. J'avais une question sur l'ensemble du projet et sur la pertinence d'ouvrir le ruisseau. Aujourd'hui, nous connaissons la situation des cours d'eau qui sont à 60% de l'année à débit plus que réduits. Je souhaiterais savoir s'il a été estimé les risques qu'il peut y avoir sur le cours d'eau lorsque son niveau est bas et qu'il y a la présence d'une végétation grandissante.

Monsieur Le Maire

Ce n'est pas forcément un cours d'eau tel que nous pouvons l'entendre. Il y a deux choses : le premier objectif, c'est de rentrer dans le cadre des mobilités douces et dans le cadre environnemental. Il y aurait à un ou deux endroits une roue à aube qui permettrait d'équiper ou d'alimenter un bâtiment. C'est le projet tel qu'il a été présenté et validé dans la convention TEPcv. Le deuxième objectif, c'est de pouvoir utiliser ce canal qui part du musée du textile jusqu'à l'église comme lieu de promenade touristique à certaines périodes de l'année. Il y a sous la dalle des ouvrages d'art qui sont de nature à être visités. Cela permet de rouvrir et de voir les vestiges passés. Toutes les constructions qui ont été réalisées avec des arches et des ouvrages d'art sont d'une très grande qualité. Cela rentre dans notre patrimoine qui est plus au moins dissimulé par ces dalles bétons.

D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci donc pour cette délibération.

Délibération voté à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Demande de subvention pour l'octroi de crédits exceptionnels (FNADT) pour les projets Secteur Sécoustous et Maison de retraite.

J'évoque aux membres de l'assemblée que la collectivité s'est engagée d'une part dans le projet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg et d'autre part dans le projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. J'indique que les deux projets susdits doivent conduire le Pays d'Olmes dans une reconversion profonde de son territoire.

Je rappelle dans un premier temps, que la Commune de Lavelanet, conjointement avec la Communauté des Communes du Pays d'Olmes ont candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, que les Ministres de la Décentralisation et de la Fonction Publique, du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, des Outre-Mer avaient lancé en juin 2014 afin d'impulser une revitalisation des centres-bourgs en déshérence. Ce dossier s'est appuyé sur l'étude reconquête du centre ancien réalisé en janvier 2014. La commune a été lauréatisée en janvier 2015 et la phase études pré-opérationnelle a fait l'objet d'un rendu en avril 2016. Ainsi, les secteurs Ancienne Maison de retraite et îlot Sécoustous sont apparus comme un élément structurant du centre-ville.

De plus, je rappelle que depuis plusieurs années, le territoire a engagé une démarche de prévention et de valorisation des friches industrielles et urbaines. A ce jour, ce sont plusieurs dizaines de milliers de m² de friches industrielles et urbaines qui ont été requalifiées ou détruites.

Néanmoins, de nombreuses friches subsistent encore et dans le contexte actuel d'économie foncière préconisée par les lois Grenelle, ce gisement foncier pour l'accueil des entreprises mais aussi pour d'autres usages tant résidentiels que tertiaires, culturels, etc., ne peut être ignoré. Elles constituent de formidable opportunité de recomposer le tissu urbain de la ville pour une meilleure attractivité dans un souci de développement durable.

Dans un deuxième temps, j'indique que la commune a été lauréate en janvier 2016 comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » dont les objectifs de ce projet sont d'atténuer les effets du changement climatique, d'encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et de faciliter l'implantation de filières vertes.

Ce projet s'appuie sur 9 actions qui permettront la transition écologique du territoire. L'objectif primordial est de faciliter les mobilités douces grâce à la continuité de la voie verte et aux actions visant à pacifier la rencontre piéton-voiture, de réintroduire l'eau dans les espaces collectifs de vie et d'effacer les friches en préservant la qualité de l'air et des paysages.

Ainsi les projets mentionnés susdits s'inscrivent dans la volonté profonde de modifier la ville, mais également dans un projet de territoire de cohérence stratégique. En effet, le projet de réaménagement du complexe immobilier Ancienne Maison de retraite constitue l'axe reliant d'une part le projet AMI Centre bourg à travers la mise en œuvre d'une restructuration urbaine et globale. L'aménagement du Secteur Sécoustous est également une partie structurante du devenir de la centralité de la ville et dont il y a lieu de modifier sa fonction urbaine.

Le montant total des travaux s'élèverait pour la ville de Lavelanet à hauteur de 1.500.000 € HT. Je présente le programme financier du dossier :

Projet démolition Maison de retraite :

Description des dépenses	Montant HT en euros
Études	50.000 €
Travaux de démolition	900.000 €
Total du projet de démolition de l'ancienne Maison de retraite	950.000 €

Financeurs	Montant en Euros	%
Conseil Départemental Ariège	237.500 €	25 %
Etat (CGET – FNADT)	522.500 €	55 %
Total Co-financement	760.000 €	80 %
Autofinancement	190.000 €	20 %
Total (HT)	950.000 €	100 %

Projet Secteur Sécoustous – Partie 2 :

Description des dépenses	Montant HT en euros
Acquisitions	460.000 €
Travaux de démolition	90.000 €
Total du projet Secteur Sécoustous	550.000 €

Financeurs	Montant en €	%
Conseil Départemental Ariège	110.000 €	20 %
Etat (CGET - FNADT)	330.000 €	60 %
Total Co-financement	440.000 €	80 %
Autofinancement	110.000 €	20 %
Total (HT)	550.000 €	100 %

Je rappelle que Lavelanet n'a pas eu la « chance » de figurer au titre des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et des priorités de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). En outre, la ville de Lavelanet n'a pas pu bénéficier de subventions dans le cadre du Fond de Soutien à l'Investissement Public Local en 2016. De plus, une partie des flots, en état d'insalubrité irrémédiable, ne pourront bénéficier de financements de l'ANAH au titre de la procédure RHI THIRORI.

En revanche, les partenaires que sont le Conseil Départemental de l'Ariège et la Région Occitanie contribuent financièrement à la réalisation de nos aménagements.

Enfin, la partie 2 du secteur Sécoustous a fait également l'objet d'un double dossier de demande de subvention, l'un au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Public et l'autre au titre du Contrat Unique Régional.

Dans les prochains jours, je vais saisir directement le Commissaire Général à l'égalité des territoires pour l'octroi de crédits exceptionnels d'un montant total de 852.500 €, qui contribueront à répondre aux objectifs assignés par ce dispositif tout aussi exceptionnel qu'est l'Appel à Manifestation d'Intérêt « centres-bourgs ».

L'objectif pour nous serait de rentrer définitivement dans un cadre d'intervention qui s'appelle RHI THIRORI. C'est la possibilité d'avoir sur l'achat, la démolition, les travaux et le coût des relogements une aide de 80%. Ceci permettrait non seulement de redonner de la vie aux logements qui sont en face et donc de motiver les propriétaires pour éviter de laisser des familles en très grandes difficultés qui vivent dans des conditions vraiment déplorables, mais aussi de redonner un cachet à tout ce secteur.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci donc pour cette délibération

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Projet : « Lavelanet, carrefour de mobilités des 4 M ». Participation 2^{ème} tranche – Région Occitanie – Pyrénées Méditerranée.

Monsieur Laurent CARRERE

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité s'est engagée d'une part dans le projet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg et d'autre part dans le projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Il indique que les deux démarches ont conduit à l'élaboration du programme d'actions « Lavelanet 2050 ». Ce dernier s'appuie sur 9 actions qui permettront la reconversion en profondeur de notre territoire. L'objectif primordial est de faciliter les mobilités douces grâce à la continuité de la voie verte et aux actions visant à pacifier la rencontre piéton-voiture, de réintroduire l'eau dans les espaces collectifs de vie et d'effacer les friches en préservant la qualité de l'air et des paysages. Ainsi, le secteur de l'Avenue Alsace Lorraine est un axe stratégique pour intensifier la liaison voie verte – centre bourg. L'aménagement de cette avenue constituant l'action n°1 du dossier TEPCV est également une partie structurante du devenir de la ville et dont il y a lieu de modifier sa fonction urbaine.

Monsieur le Maire évoque aux membres de l'assemblée la délibération 2016/155 du 20 octobre 2016 concernant la participation 1^{ère} tranche de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour le projet mentionné susdit. Dans le cadre du dossier de demande de subvention adressé à la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, il y avait lieu de définir la demande d'aide financière par tranche. Ainsi, Mr le Maire propose aujourd'hui le plan de financement suivant pour la tranche n°2 :

Financiers	Montant en Euros	%
Etat – TEPCV 2016 Critères « Mobilité douce »	479.000 €	75 %
Conseil Régional LRMP – CRU Montagnes Ariégeoises 15% plafond à 30 000 € par tranche, soit 2 tranches de 200 000€	30.000 €	5 %
Total « Partenaires »	688.000 €	80 %
Autofinancement	175.000 €	20 %
TOTAL	685.000 €	100 %

Cette demande d'aide participative de la part de la Région Occitanie, à hauteur de 30.000 €, vient finaliser l'opération globale. Par conséquent, il vous est demandé de vous prononcer.

Monsieur le Maire

Ici, nous demandons à la Région.

Monsieur Laurent CARRERE

La participation de la Région pourrait être de 5 % sur ce projet. Celui-ci s'intègre dans diverses actions menées par l'ensemble du territoire et regroupées dans ce qui est appelé le « carrefour des mobilités des 4 M ».

Monsieur Le Maire

Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (28 voix pour).

Admission en non valeur d'une taxe d'urbanisme irrécouvrable, suite à la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire du pétitionnaire.

Madame Myriam LEONARD

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande formulée par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ariège, conformément au décret 98-1239 du 29 décembre 1998, publié au Journal Officiel du 30 décembre 1998, qui sollicite l'admission en non valeur de la taxe locale d'équipement (T.L.E), dossier PC 009 160 08 D 0008, pour un montant de 3.684 € concernant la SCI SIRET IMMOBILIER, 5 Cité des Vignes à Lavelanet. En effet, le Tribunal de Grande Instance de Foix a prononcé, par jugement du 6 avril 2016, la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire du débiteur sus-cité.

Monsieur le Maire

Nous ne pouvons rien faire de mieux que de clôturer ce dossier, à la demande du Trésor public.
Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (28 voix pour).

Mise à jour sur la gestion du personnel.

Madame Myriam LEONARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un mouvement concernant la gestion du personnel communal.

En ce qui concerne le personnel titulaire :

- Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Voirie du Canton de Lavelanet et dans l'attente de la prise de compétence par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, création d'un poste d'adjoint administratif relevant du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint technique relevant du grade d'adjoint technique, à temps complet, dans le cadre d'une pérennisation d'un agent contractuel,

Puis il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Monsieur le Maire

Des questions? Qui est contre ? Qui s'abstient? Merci pour cette décision.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Formations du personnel

Madame Myriam LEONARD

Monsieur le Maire fait savoir que certains agents sont parfois dans l'obligation de suivre des formations en rapport avec leur projet personnel dans le cadre de leur contrat aidé ou en rapport avec leur fonction au sein de la collectivité.

A ce titre, il propose de signer :

- une convention de partenariat à compter de l'année 2017 avec l'IFAC (Institut de Formation d'Animation et de Conseil) Midi-Pyrénées pour les sessions BAFA et BAFD des agents de la collectivité afin de bénéficier de tarifs préférentiels ;
- une convention de formation avec le GRETA de l'Ariège pour la formation « formation informatique perfectionnement sur les logiciels Word et Powerpoint » d'un agent de la commune en contrat unique d'insertion qui se déroulerait dans le courant de l'année 2017 et dont le coût s'élèverait à 400€.

Monsieur le Maire

Des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

PA012017 : EXTENSION DU RESEAU EXISTANT DE CAMERAS DE VIDEO-PROTECTION SUR LA VILLE DE LAVELANET.

Madame Béatrice BERTRAND

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2016/059 en date du 11 avril 2016 relative au lancement d'un marché de travaux à tranches, pour la mise en œuvre d'un réseau de caméras de vidéo-protection sur la ville de Lavelanet, et l'attribution du marché à la société SUPERVISION IP – 4 Lot Esclassans – 31620 CEPET.

Il indique qu'afin de pouvoir mettre en place de nouvelles caméras sur la ville de Lavelanet, il convient de lancer un nouveau marché de travaux à tranches, lancé selon la procédure adaptée. Les prestations étant réparties en 2 tranches :

- Tranche Ferme : Mise en œuvre d'un réseau de vidéo-protection pour la pose de 7 caméras
- Tranche Conditionnelle : Mise en œuvre d'un réseau de vidéo-protection pour la pose de 4 caméras

Le montant global estimé est de 80.000,00 € HT.

Il rappelle que les dispositions de la délibération n°2014/080, en date du 7 avril 2014, relative à la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire et au premier adjoint en cas d'absence et d'empêchement du Maire, ne l'autorisent pas à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur à 50.000,00 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 20%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur Le Maire

C'est dans le cadre des travaux qui ont été prévus de 180.000 euros. Sachez que l'appel d'offre avait été très intéressant pour nous et s'était limité à la moitié donc nous relançons l'autre moitié. Nous voulons apporter notre expérience. Ce dispositif a permis de résoudre des affaires. Cependant, nous devons encore cibler quelques points géographiques. Huit affaires ont été élucidées grâce aux caméras, c'est une belle victoire. Donc, nous allons jusqu'au bout du montant du marché.

Y a-t-il des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Avenant n°2 à la convention d'adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU) : simplification de la procédure de facturation et contribution au titre de l'année 2016.

Monsieur Didier Fabre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2015/112 en date du 02 juin 2015 par laquelle la commune a confié au Conseil Départemental de l'Ariège (Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU) l'instruction des autorisations d'urbanisme et actes assimilés, à compter du 1^{er} juillet 2015 et pour une durée illimitée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties à l'issue d'un préavis de 6 mois. Une convention retraçant les missions, les modalités d'intervention et les dispositions financières a été conclue entre les deux parties le 2 juin 2015.

Il indique que selon la délibération n° 2016/007 en date du 05 janvier 2016, le Conseil Municipal a acté la signature de l'avenant n° 1 qui consistait à fixer la contribution définitive due par la Commune au titre de l'année 2015, à modifier l'article 3 de la convention initiale relative aux missions demeurant à la charge de la collectivité (courriers de majoration de délais et de demandes de pièces complémentaires dans le cadre de la procédure d'instruction des autorisations d'urbanisme) et de mettre en place un système de délégation de signature aux agents du Conseil Départemental, à partir du 01 mars 2016 pour les courriers cités ci-avant.

Monsieur le Maire précise que par courrier en date du 11 janvier 2017, Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ariège propose de conclure l'avenant n° 2 à cette convention. L'objet de ce dernier est :

- modifier les dispositions financières prévues à l'article 5 de la convention en vue de simplifier la procédure de facturation de la contribution versée par les Communes au Conseil Départemental pour leur adhésion au SDIAU,
- de fixer la contribution définitive due par la Commune au titre de l'année 2016, soit la somme de 15.025,88 €.

Puis, Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant n° 2 joint à la présente délibération et demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

On ne peut que regretter d'en passer par là puisque cela fait suite au désengagement de l'Etat concernant la Direction Départementale des Territoires .C'est une dépense de fonctionnement supplémentaire que nous devons assumer.

Y a-t-il des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (287 voix pour).

Convention de mandat avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes – Travaux de voirie – Programme 2017.

Monsieur Didier Fabre

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux de voirie à réaliser sur le programme 2017, dont le montant prévisionnel s'élève à 307.850,00 € HT, soit 369.420,00 € TTC.

Ils concernent :

- l'aménagement de la rue du Quillé – du parking du Quillé au musée du textile ;
- le réaménagement de la cité du Fourcat ;
- construction de trottoirs avec mise en accessibilité sur divers secteurs de la ville ;

- création de ralentisseurs et renforcement de chaussée sur divers secteurs de la ville ;
- réfection de trottoirs y compris couche de fondation – ZAC des Rives Hautes.

Il expose à l'assemblée qu'il y a lieu, de conclure une convention de mandat avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes pour la réalisation de ces travaux. Il donne lecture du projet de convention de mandat et indique le plan de financement de ce programme, à savoir :

Dépenses estimées	Montant	Recettes estimées	Montant
Travaux d'aménagement 2017	307.850,00	Subventions : DETR (92.355 €) FDAL (30.785 €)	123.140,00
Total H.T	307.850,00	Emprunt et autofinancement	246.280,00
TVA 20%	61.570,00		
Total dépenses TTC	369.420,00	Total recettes TTC	369.420,00

Monsieur Le Maire

Elle fait partie des délibérations que nous aurons à voter chaque année.

Des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Monsieur le Maire

Madame Léonard nous quitte et donne procuration à Monsieur Fauconnet.

Achat de terrains en vue de l'élargissement de la rue Napoléon Peyrat.

Monsieur Didier Fabre

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour la réalisation de la future gendarmerie, dont le permis de construire est à l'instruction, il est nécessaire de réaliser des travaux d'élargissement et d'aménagement de la rue Napoléon Peyrat et ce jusqu'à la limite de VILLENEUVE D'OLMES.

Monsieur le Maire indique qu'un emplacement réservé est mentionné dans le Plan d'Occupation des Sols prévoyant l'élargissement de cette voie, et que tous les propriétaires riverains ont été contactés pour vendre à la commune une partie de leur terrain.

Les propriétaires suivant ont donné leur accord pour céder à la commune une partie de leur terrain au prix de 10 € le m² :

- les héritiers de Madame CANAL, née PELLICER Vicenta, représentés par Madame PIDOUX Nicole, 29 avenue de Lavelanet 09300 BELESTA, propriétaires de la parcelle cadastrée section C n° 2666 ;
- Monsieur FERRIE Régis et Madame BAUDRY née FERRIE Anne-Marie, 2 chemin de la Berniasse, Les Chaubets, 09300 VILLENEUVE D'OLMES, propriétaires de la parcelle cadastrée section C n° 2663 ;
- Madame et Monsieur SEGUIER Lucien, 36 Bis chemin du Saillenc 81100 CASTRES, propriétaires de la parcelle section C n° 2660.

Monsieur le Maire propose d'acquérir au prix de 10€ le m² une partie des parcelles concernées, aux héritiers de Mme CANAL, aux Consorts FERRIE, ainsi qu'à Mme et M. SEGUIER Lucien.

Monsieur le Maire

Monsieur Xavier Pinho-Teixeira.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Nous n'avons pas la superficie.

Monsieur Le Maire.

Cela varie entre 14 et 20 m² sur chaque parcelle. Nous allons mettre en place une Zone d'Aménagement Différée qui va nous permettre de lancer des expropriations si les choses ne se passent pas correctement sur la ville. Il y a des propriétaires qui bloquent des projets privés ou publics, c'est inadmissible. Nous sommes en train de monter le dossier. A partir du 27 mars, nous n'aurons plus de droits de préemption sur la ville puisque le P.L.U.I est lancé mais il n'est pas abouti. Notre problème, c'est de ne pas perdre notre pouvoir de préemption.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Approbation du rapport annuel 2015 sur la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Laurent CARRERE

Monsieur le Maire rappelle que, comme le prévoient les dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi 2015-992 du 17 août 2015, article 98, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement doit être présenté annuellement au Conseil Municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit au plus tard le 31 décembre de l'année N+1. L'intérêt de ce document est :

- d'informer les usagers sur les services de l'eau et de l'assainissement,
- la condition d'éligibilité des partenaires aux financements des projets,
- l'outil d'amélioration et de suivi de la gestion des services à partir des indicateurs de performance.

Le rapport contient les éléments suivants :

- la présentation générale du service,
- les tarifs de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif,
- les indicateurs de performance des services,
- le bilan financier,
- les actions de solidarité.

En outre depuis 2003 (article L.1413 du Code Général des Collectivités Territoriales), il doit être soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, ce qui a été fait le 17 octobre 2016. L'ensemble des pièces du rapport annuel 2015 sur la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement est consultable et téléchargeable à partir du site internet du SMDEA : smdea09.fr.

Dans les communes de plus de 3.500 habitants, le rapport est soumis à une obligation de mise à disposition du public dans les quinze jours qui suivent sa présentation au conseil municipal. Le public devra être avisé par voie d'affichage apposée en Mairie pendant au moins un mois.

Il est enfin rappelé à l'assemblée délibérante que l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Délégation Départementale de l'Ariège a adressé, en date du 1^{er} juin écoulé, le rapport annuel 2015 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (confère la délibération n°2016/121 présentée et

actée lors du conseil municipal du 11 juillet 2016). Ce document reprend l'ensemble des informations disponibles sur la filière, de la ressource au robinet du consommateur. Les analyses du contrôle sanitaire réglementaire y sont également présentées. En fin de document figure une conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière. L'Agence de l'Eau Adour Garonne a également transmis en date du 27 avril dernier (confère également la délibération n°2016/121 présentée et actée lors du conseil municipal du 11 juillet 2016), la note d'information pour l'année 2015 qui porte sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés qui sont collectés par l'Agence et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Puis, il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur lesdits documents.

Monsieur le Maire

Des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour le service Enfance-Jeunesse.

Jackie Roy

Monsieur le Maire précise que, dans le domaine de l'enfance-jeunesse, des partenariats sont déjà opérationnels entre les structures de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix et celles de la Commune de Lavelanet : organisation de manifestations, séjours ou activités des services enfance-jeunesse.

Il rappelle la délibération du 6 Octobre 2015 acceptant la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour la mise à disposition d'un agent titulaire de catégorie A, à raison de 20% de son temps de travail, depuis le 1^{er} Septembre 2015, pour effectuer les missions suivantes :

- élaboration d'un diagnostic,
- élaboration d'un projet de service,
- formation des équipes,
- pilotage du projet.

Monsieur le Maire explique ensuite, que depuis le départ de la directrice du pôle jeunesse de la Mairie de Lavelanet qui a quitté ses fonctions au 31 août 2016, l'équipe d'animateurs en place n'a pas de délégation administrative. Par ailleurs, il n'y a pas de positionnement hiérarchique pour valider ou invalider les projets.

Il propose donc de conclure une convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour l'emploi d'un agent titulaire de catégorie C, à raison de 15% ETP, pour effectuer les missions suivantes :

- bilan et renouvellement des projets adolescents / ALSH Juniors / CLAS,
- validation pédagogique des projets des animateurs du secteur Jeunesse : engagements financiers (regard sur le budget),
- accompagnement des animateurs sur le temps de travail (organisation) et fonctionnement du service auprès du public,
- autonomie des animateurs dans la gestion du service Jeunesse.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention annexé à la présente délibération qui définit les modalités de mise à disposition du directeur Juniors et Jeunesse pour un coût qui s'élèvera à 5 642 € pour l'année 2017.

La présente convention a une durée d'un an renouvelable tacitement une fois.

Puis, il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Des questions ?

Madame Sylvia GUERRERO

Je ne voudrais pas me tromper mais la personne qui était en charge de la responsabilité de ce service ? Quelle est sa position aujourd'hui, avant la collaboration avec Mirepoix ?

Monsieur Le Maire

C'est un agent titulaire qui est au service administratif de la mairie. C'est un changement d'affectation à sa demande. Aujourd'hui c'est un poste qui nous est bien utile que ce soit au niveau comptabilité, des marchés publics et de l'urbanisme.

Monsieur le Maire

D'autres questions ? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Modalités de règlement des ALSH (Activités de Loisirs Sans Hébergement) à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

Jackie Roy

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le paiement des sommes dues par les familles pour l'accueil dans les centres de loisirs communaux les mercredis après-midi en période scolaire et les vacances scolaires peut, réglementairement, être effectué par chèque vacances « ANCV » et CESU (Chèque Emploi Service Universel). Ces deux titres de paiement permettent aux familles de bénéficier d'avantages (participation employeur, avantages fiscaux,...). Monsieur le Maire précise les modalités de gestion de ces moyens de paiement, avec prise d'effet au 1er mars 2017. Il souligne que les paiements par chèques vacances ANCV sont utilisables pour tous les enfants alors que les CESU ne le sont que pour les modes de garde des moins de 6 ans. Il propose d'accepter ces deux types de règlement complémentaires pour les ALSH communaux les mercredis après-midi en période scolaire et les vacances scolaires et donc d'adhérer au service ANCV pour les chèques vacances et au service CESU.

Puis il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer et de l'autoriser à effectuer les demandes de conventions qui s'y rattachent.

Monsieur le Maire

Des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Demande de subvention appel à projet Ville-Vie-Vacances.

Jackie Roy

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, la Préfecture de l'Ariège via la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Protection à la Population de l'Ariège, a sollicité la Mairie de Lavelanet pour répondre à l'appel à projet dans le cadre du dispositif Ville-Vie-Vacances.

Seule quatre communes en Ariège sont éligibles à ce dispositif et la commune de Lavelanet en fait partie.

L'action prioritaire de ce dispositif intitulé « Une plus grande ouverture au monde extérieur » qui a pour fonction de :

- permettre aux jeunes de 11-17 ans qui ne fréquentent pas le service jeunesse de Lavelanet d'organiser une journée de loisirs durant les vacances scolaires, et éventuellement de se fidéliser sur ce dispositif.
- mettre les jeunes, non adhérents à une association, en lien avec les associations locales qui leur permettra d'avoir une réponse de loisir tout au long de l'année de par leur activité.

Les jeunes doivent organiser les temps de loisirs qu'ils proposeront. Les animatrices auront à charge de les accompagner dans ces réalisations et démarches (choix de l'activité, contacts, budget, présentation à l'élu référent, bilan, communication).

Les jeunes organisateurs seront acteurs de leur projet. Ils seront tenus de le soumettre pour validation, en expliquant leur démarche, à l'élu référent de l'enfance jeunesse de la Mairie de Lavelanet.

Sa mise en œuvre s'effectuera à raison d'une journée et d'une demi-journée de préparation par semaine durant les vacances scolaires de Printemps, d'été et d'automne 2017.

Une subvention de l'Etat, via la DDCSPP, sera demandée pour un financement pouvant aller jusqu'à 8000 €. Elle permettra de prendre en compte les prestations de services pour les activités, la nourriture, et le fonctionnement du service (salaires des animatrices, assurances, déplacements, les fluides liés au bâtiment).

Monsieur le Maire propose que la mairie de Lavelanet réponde à l'appel à projet Ville-Vie-Vacances.

Puis il demande aux membres du conseil municipal de se prononcer et de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de ce projet.

Monsieur le Maire

C'est un signe encourageant. Dans la mesure où le travail qui est fait au travers de l'Enfance Jeunesse, est reconnu. Cela permet à notre jeunesse de bénéficier de ce soutien.

Madame Sylvia GUERRERO

Je me demandais comment nous allions toucher cette jeunesse, comment va-t-elle adhérer à ce projet ?

Jackie Roy

Nos animateurs et animatrices ont des contacts avec des jeunes qui ne fréquentent pas le service Enfance-Jeunesse municipal en allant à l'extérieur les samedis, dans les collèges les mardis et jeudis. Monsieur Didier Richaud, éducateur de rue, nous informe lui aussi régulièrement.

Monsieur le Maire

Nos animateurs sont partout. Ils sont capables d'identifier ce qui se passe. Les Principaux des collèges travaillent en étroite collaboration avec nous pour nous donner des éléments.

Monsieur le Maire

Des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Signature de la convention entre l'Association Pas de repos/Orchestre de Chambre d'hôte et l'école municipale de musique « René Allabert », pour la réalisation du projet ciné-concert.

Madame Emilie ALLABERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°10/2017 en date du 24 janvier 2017 par laquelle le Conseil Municipal a acté la demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie, du Conseil Départemental de l'Ariège et de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, pour la réalisation d'un travail pédagogique sur le ciné-concert, impliquant les élèves de l'école municipale de Musique René Allabert, et l'association Pas de Repos/Orchestre de chambre d'hôte, pour un montant de 2.655,00€.

Ce travail se déroulera sous la forme de 7 ateliers pédagogiques de février à juin 2017 avec la restitution du ciné-concert le mardi 27 juin 2017 à 18h au cinéma de Lavelanet.

Une convention définissant les engagements respectifs, dont un exemplaire a été joint au présent projet de délibération, est présentée à l'assemblée.

Puis, il est demandé aux conseillers de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

Des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Inauguration des nouvelles appellations des salles Casino et Avelana.

Madame Emilie ALLABERT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la commune a récemment procédé à la rénovation des salles Casino et Avelana, créant ainsi un équipement culturel dédié à la diffusion, à la création, à la rencontre des arts en tout genre, cinéma, art vivant et arts plastiques.

Monsieur le Maire indique qu'afin de valoriser cet équipement culturel et de faciliter le repérage, il convient au Conseil Municipal de choisir des noms à la salle du Casino et à la salle Avelana, ainsi qu'à leurs espaces respectifs se situant au 1^{er} étage pouvant servir de lieux d'expositions et d'espace de réception.

Après consultation des divers utilisateurs de ces lieux et de la Commission Culture, il est proposé à l'assemblée les appellations suivantes :

- Salle Marie Christine Barrault (pour la salle du Casino) : grande comédienne française qui intervient à la fois pour le théâtre et pour le cinéma comme la salle qui portera son nom
- Salle Georges Méliès (pour la salle Avelana) : inventeur du cinéma moderne avec les frères Lumière et dont le grand-père est né à Lavelanet. Une demande spécifique pour l'attribution de ce nom nous a été faite par l'Association La Sauce du Casino
- Espace Louis Volle (le 1er étage Casino) : incontournable personnage de ce lieu qui a dirigé le cinéma à Lavelanet pendant 43 ans. Il nous a semblé obligatoire d'afficher son nom
- Espace Jean Ferrat (le 1er étage Avelana) : Il manquait à ces bâtiments un nom évoquant la musique et à la poésie. C'est Jean Ferrat qui a été choisi

Ces personnes ou leur famille ont été contactées et ont donné l'autorisation d'utiliser ces patronymes.

L'inauguration de ces nouvelles appellations se tiendra le vendredi 17 février 2017.

Monsieur le Maire indique qu'afin de valoriser cette journée, sont invitées les personnalités représentatives de cet événement et qu'il convient à la commune de prendre en charge les frais liés à l'organisation de la dite inauguration.

En conséquence, il propose une enveloppe financière totale allouée à cette manifestation d'un montant de 3.000 € maximum qui couvrira la prestation lecture-contée, les défraiements, les frais de réception et les prestations techniques.

Puis, il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Signature d'une convention entre la Commune et la société Coffee Time Service pour la mise à disposition gratuite et la gestion totale d'appareils distributeurs automatiques de boissons et produits solides au cinéma Le Casino

Madame Emilie ALLABERT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition faite par la société COFFEE TIME SERVICE dont le siège social est sis à LIEURAC (Ariège), pour la mise à disposition gratuite et la gestion totale par ladite société, au titre de gestionnaire exploitant, de trois appareils distributeurs automatiques de boissons (froides 1) et produits solides (snack 2), équipés de monnayeurs, au cinéma Le Casino.

En effet, il indique que ce service répond aux attentes des utilisateurs du cinéma, doté de deux salles en totalité rénovées et sécurisées par des systèmes de caméras installées intérieurement et extérieurement.

Il précise qu'il appartiendra à la société COFFEE TIME SERVICE d'assurer le matériel dont il est propriétaire, contre tous dommages y compris le vol et le vandalisme.

Monsieur le Maire propose de conclure entre les deux parties, pour une durée d'un an à compter du jour de la signature, une convention, qui déterminera les conditions de cette mise à disposition.

Il précise que le gestionnaire exploitant s'engage à reverser à la Commune, les sommes collectées correspondant au nombre de consommations effectives, majorées de 0.70 € TTC sur les boissons froides et 0.45 € TTC sur les produits solides.

En tenant compte de cette majoration, les prix de vente affichés seront :

- Boissons froides : 2.00 € TTC,
- Eaux : 1.30 € TTC,
- Autres produits solides de : 1.30 € TTC à 2.50 € TTC

Puis, il est donné lecture de la convention qui restera annexée à la présente délibération. Sur cette base, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur le Maire

Des questions? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Demande de subvention à la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « aide à la diffusion ».

Madame Emilie ALLABERT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région Occitanie a mis en place quatre dispositifs de soutien en faveur du spectacle vivant : danse, théâtre, arts du cirque et de la rue, musique.

Il indique qu'un spectacle, programmé au cours de la saison culturelle 2016/2017, répond aux critères de subventions définis par cette institution, dans le cadre du dispositif « aide à la diffusion ». Il s'agit de « Déluge », par la compagnie Sans Gravité qui a eu lieu le 30 mars 2017, d'un coût de 2.500€ TTC.

Sur la base de ces informations, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie, pour le spectacle sus-cité.

Puis, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur le Maire

Des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Projet de réhabilitation du centre nautique de Lavelanet.

André Cassan :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante les termes de la délibération n°2016/180 acté lors du conseil municipal du 29 novembre 2016.

Il rappelle que le plan de financement du projet de réhabilitation du centre nautique a été validé. Cependant, il explique qu'il convient pour les services de la Préfecture de préciser ce que recouvre la ligne « Etat » et de faire apparaître le montant exact de la DETR sollicitée. Le plan de financement est donc modifié comme suit :

Description des dépenses	Montant HT en euros
Études	25.000 €
Travaux de réhabilitation et maîtrise d'œuvre	3.400.000 €
Total du projet de réhabilitation du centre nautique de Lavelanet	3.425.000 €

Financeurs	Montant en Euros	%
Conseil Départemental Ariège	685.000 €	20,00 %
Conseil Régional Midi-Pyrénées	685.000 €	20,00 %
CNDS	685.000 €	20,00 %
DETR 2017	46.000 €	1,34 %
Total Co-financement	2.101.000 €	61,34 %
Autofinancement collectivités	1.324.000 €	38,66 %
Total (HT)	3.425.000 €	100,00 %

Puis, il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le Maire

L'objectif étant d'aller jusqu'à 75%.

Monsieur le Maire

Des questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

A combien a été estimé le coût de fonctionnement de la structure que vous avez proposé et est-ce la collectivité qui le supportera ?

Monsieur le Maire

Nous avons estimé le coût, avec Monsieur Carbonnel, de l'ordre de 150.000 euros par an. Nous travaillons déjà sur une baisse très importante au niveau du personnel qui ne sera pas un coup supplémentaire au budget que nous avons. Nous aurons également des gains au niveau des fluides si nous rentrons dans des dispositifs de géothermie. Encore une fois, dépenses maximales et recettes minimales, de façon à ce que nous puissions avoir un budget qui tienne la route.

Nous n'avons pas mis une petite aide de la Communauté de Communes. Nous irons discuter une aide sur le fonctionnement avec les collectivités. Il pourrait y avoir un déficit de l'ordre de 85.000 à 100.000 euros maximums par an.

En plus des aides présentées, nous pourrions rentrer dans le financement de la Caisse des Dépôts à 1,5%, ce qui baisse considérablement le coût des emprunts que nous aurons à faire. C'est la Caisse des Dépôts qui financera la totalité du projet. Nous partirons à quatre la semaine prochaine, faire un aller-retour, en Italie, pour voir la fabrication et la construction des piscines. Il n'est pas question de réduire notre piscine ou de la modifier. Nous avons un bassin en très bon état, les fondations des bâtiments qui seraient mis dessus sont en très bon état. Donc, tout cela représente pratiquement plus d'1 million d'euros économisé sur le projet. Nous récupérerons tous les sous-bassements et fondations de ces bâtiments. Nous rénovons une piscine, ce n'est pas une construction neuve.

Ce sera une piscine couverte où l'ADEME pourra être amenée à participer en fonction de ce que nous allons faire sur les énergies nouvelles.

De plus, si la société qui va étudier la géothermie nous donne le feu vert. Nous pourrions équiper le boulodrome et le stade avec le réseau de chaleur. Cela nous permettra de financer une grande partie de l'opération en revendant l'énergie au collège ou au lycée. L'énergie serait égale à zéro pour tout le monde. Ce réseau de chaleur est compatible avec l'utilisation des équipements publics sur la zone. Ce serait pour nous un grand point d'avancer. C'est EDF et DALKIA qui travaillent sur ce projet. Nous irons en Occitanie voir 3 sites qui ont déjà été équipés.

Jean-Luc Torrecillas

Il me semble que nous pouvons ajouter que les coûts vont diminuer pour la collectivité : par exemple le transport des scolaires que nous payons chaque année pour aller à Mirepoix. Un public nouveau comme les personnes âgées fréquenteront ce site incontestablement. C'est un vrai service à la population.

Monsieur le Maire

Nous aurons aussi l'appui extérieur du camping qui travaille à sa piscine extérieure mais qui amène aussi une

partie de sa clientèle. De plus, un professionnel voudrait mettre en place saunas, hammams ainsi qu'une salle de remise en forme. Nous travaillons avec le CREPS. Nous avons des éducateurs qui sont amenés à aller dans les écoles. Cela permettra que des éducateurs soient formés à la natation, ce qui permettra aussi que lorsque les écoles vont à la piscine, nous n'ayons pas à mettre un éducateur supplémentaire. Le personnel coûte cher dans le fonctionnement. Nous aurons alors le personnel. Si nous réussissons, ce projet sera porté comme étant un modèle en termes de réalisation sur des collectivités. C'est un projet innovant.

Autre chose ? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci donc pour cette ce projet.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Convention avec le Conseil Départemental de l'Ariège, relative à l'utilisation par les collégiens des installations sportives communales.

André Cassan

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Conseil Départemental de l'Ariège propose de participer aux frais de fonctionnement et d'entretien des installations sportives appartenant aux collectivités et notamment aux communes, celles-ci étant utilisées par les collégiens scolarisés dans lesdites communes sous la surveillance de leurs professeurs. Cette utilisation s'inscrit dans la cadre de la loi du 06 juillet 2000, modifiant la loi du 16 juillet 1984 qui prévoit de passer convention entre les établissements publics locaux et le propriétaire des installations.

Jusqu'à présent et conformément à la délibération du 11 mars 2002, la Commission permanente du Conseil départemental avait adopté le principe de gratuité concernant la mise à disposition des installations sportives ainsi que le modèle de convention. Or, les nouveaux équipements sportifs construits et/ou réhabilités après cette date par les collectivités répondent à des normes et à des attentes plus exigeantes et contraignantes qu'auparavant. Pour cette raison, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé, lors de sa séance du 03 octobre 2016, de participer financièrement non seulement à l'amortissement des équipements sportifs mais aussi aux dépenses de fonctionnement.

Le Conseil départemental apportera sa contribution aux communes propriétaires de ces installations sportives en établissant un nouveau projet de convention. Les modalités de participation du Conseil départemental sont les suivantes :

- premier palier établi pour une durée de 5 ans correspondant à une utilisation gratuite des infrastructures dont la construction ou la rénovation a fait l'objet d'une subvention d'investissement de la part du Conseil départemental ;
- ensuite, un tarif progressif sera introduit par tranche de deux ans jusqu'à atteindre un tarif plafond au terme de 16 années ; ce dispositif se décline comme suit :
 - ✓ années N1 à N5 : gratuité,
 - ✓ années N6 à N8 : 3€/heure,
 - ✓ années N9 à N11 : 6€/heure,
 - ✓ années N12 à N14 : 8€/heure,
 - ✓ à partir de la 15^{ème} année (montant fixe) : 10€/heure.

Ces tarifs s'entendent par heure d'utilisation, quel que soit le nombre de classes usagers. La participation, établie par conventionnement sera versée par le Conseil départemental à la collectivité propriétaire sous forme de subvention semestrielle. Le versement interviendra à réception d'un état des sommes dues au vu des heures d'utilisation réelles, établi conjointement par la collectivité propriétaire et le collège concerné à semestre échu.

Puis, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Cela fait partie des grandes nouveautés. Une avancée importante aussi, les élèves de Laroque d'Olmès pourront dorénavant venir sur le collège Victor Hugo. C'est une heure de gagner le matin et le soir pour chaque élève.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).

Séance levée à 20h20.

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE LAROCHE D'OLMÈS" around the top and "Gard" at the bottom, with a central emblem.